

## **L'Île aux coudres ; vers un divorce ethno-écologique?**

Jacques Le Querrec

Volume 5, numéro 1, 1981

Les sociétés de pêcheurs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000994ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000994ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Le Querrec, J. (1981). L'Île aux coudres ; vers un divorce ethno-écologique? *Anthropologie et Sociétés*, 5(1), 165–189. <https://doi.org/10.7202/000994ar>

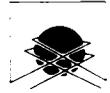
---

# L'ÎLE AUX COUDRES

## Vers un divorce ethno-écologique?<sup>1</sup>

---

Jacques Le Querrec\*  
Université Laval



La démarche écologique en sciences humaines a emprunté à l'écologie son « unité fonctionnelle de base » (Dajoz 1971: 248) — l'écosystème — marquée par la relation d'interdépendance qui lie entre eux un espace déterminé — le biotope — et l'ensemble organique qui le peuple — la biocénose. Cette dernière se définit précisément comme « un groupement d'êtres vivants rassemblés par l'attraction non réciproque qu'exercent sur eux divers facteurs du milieu; ce groupement est caractérisé par une composition spécifique déterminée, par l'existence de phénomènes d'interdépendance et il occupe un espace que l'on appelle le biotope » (Dajoz 1971: 247). L'inclusion implicite — en écologie — mais non valorisée de l'Homme dans la biocénose animale pose à l'anthropologie écologique un double problème : celui des limites qu'il faut donner à l'écosystème et celui des critères à adopter pour juger de la place prépondérante accordée à l'homme au sein de celui-ci.

### ▣ Limites de l'écosystème

Le premier problème se pose lorsqu'il n'y a pas adéquation entre l'aire de répartition d'un peuple et l'écosystème qu'il occupe. L'écosystème doit-il être divisé en autant de sous-ensembles dans le cas d'une implantation pluri-ethnique ? Quel découpage opérer, à l'inverse, lorsque l'aire de répartition d'un peuple chevauche plusieurs écosystèmes ?

---

\* Jacques Le Querrec est décédé le 26 janvier 1981 suite à une intervention chirurgicale. Ceux qui le connaissaient appréciaient sa compétence et son humanité. Notre revue est fière de publier son dernier article sur un sujet qu'il connaissait parfaitement.

<sup>1</sup> D'après une communication présentée par l'auteur le 25 février 1977 à Halifax (Nouvelle-Écosse) dans le cadre du Maritime Anthropology Symposium de la Canadian Ethnology Society Annual Meeting, 1977.

L'étude menée par Paul Charest (1973) en anthropologie écologique sur les populations riveraines du nord du Golfe Saint-Laurent apporte à ce propos un éclairage significatif. Pour situer sa recherche, l'auteur distingue, dans un premier temps et selon des critères d'ordre « géographique, historique, économique et culturel » (1973: 40), deux « écosystèmes » juxtaposés au long de la Côte-Nord correspondant à deux groupes distincts de population. Ce premier découpage chevauche malencontreusement celui du milieu physique (*ibid.*: 41-45) et perd donc sa pertinence. Tout se passe comme si la partie « humanisée » des écosystèmes n'appartenait pas au milieu physique.

Dans un travail postérieur (Charest 1975) l'auteur dénonce lui-même cette approche et signale que « la principale difficulté dans l'utilisation du terme « écosystème » par les ethnologues réside dans la délimitation des frontières des *unités fonctionnelles d'échanges trophiques entre éléments biotiques et biocénotiques* constituant les ensembles que l'on appelle écosystèmes » (*ibid.*: 4). Pour la même Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent, quatre écosystèmes sont cette fois identifiés par leurs composantes écologiques (*ibid.*: 8-12).

Ce dernier choix présente des avantages multiples; il permet surtout de rendre comparables les résultats et d'assurer, au sein même des écosystèmes étudiés, la comparaison des modes d'adaptation développés par les différentes populations qui s'y sont établies. Avant de poursuivre l'exposé du cadre conceptuel de cette étude, c'est aussi ce choix que nous ferons pour présenter le milieu physique d'une communauté insulaire – québécoise également – sur laquelle nous avons travaillé durant trois ans de 1974 à 1977 : l'île aux Coudres.

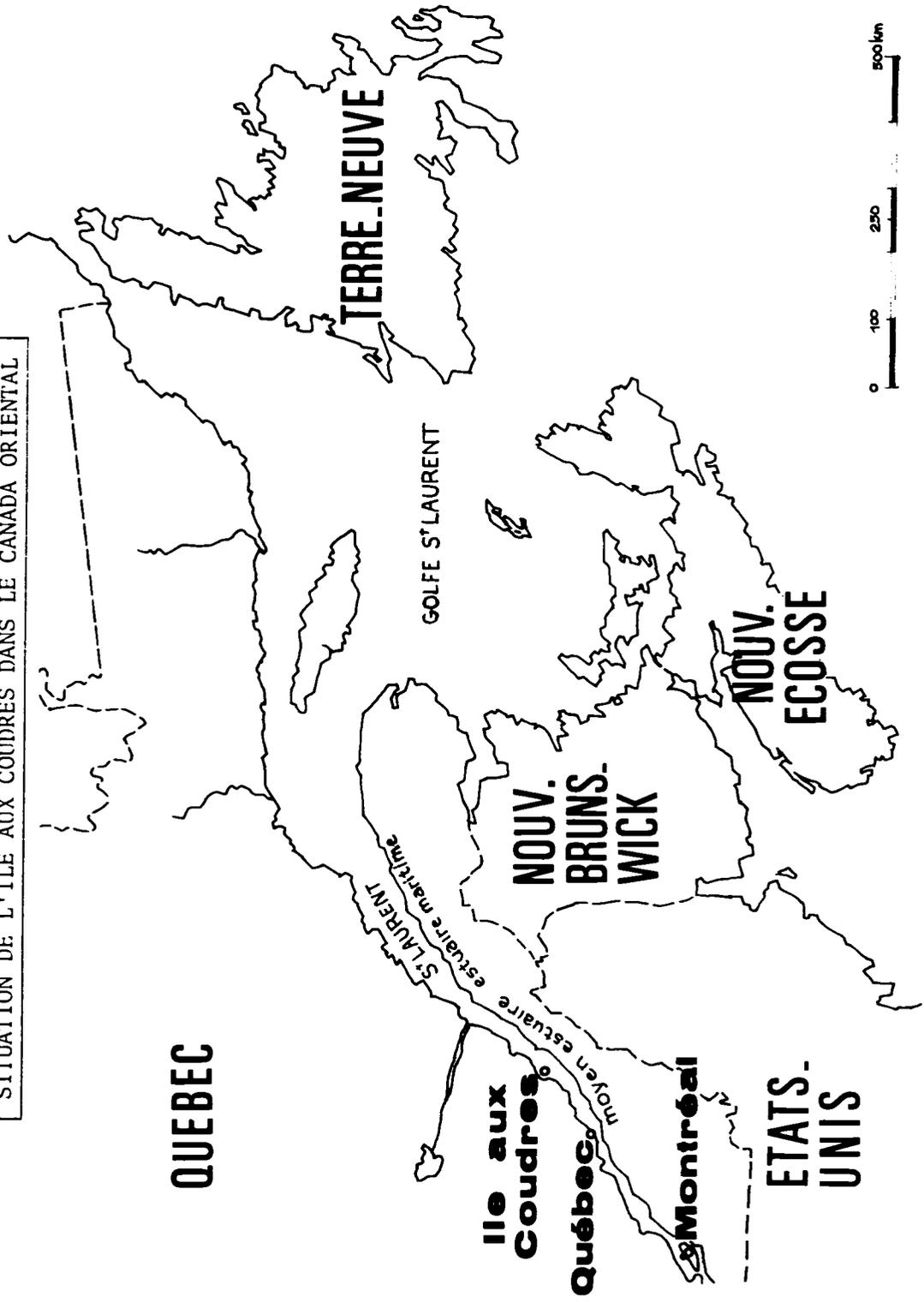
## ▣ Les écosystèmes insulaires

L'île aux Coudres est située à une centaine de kilomètres en aval de la ville de Québec, dans le moyen estuaire du Saint-Laurent<sup>2</sup>. Orientée sud-ouest / nord-est et de forme légèrement oblongue, elle mesure 11 x 4 kilomètres dans ses plus grandes dimensions et longe la côte nord du fleuve à une distance minimum de 2,5 kilomètres. Un puissant *traversier* assure quotidiennement la liaison avec le continent au rythme moyen de 17 traversées (aller-retour) l'été et 2 seulement l'hiver, lorsque le temps et l'état des glaces dérivantes les permettent. Plus aucune relation n'existe avec la côte sud du fleuve distante de 16 kilomètres.

---

<sup>2</sup> Les eaux saumâtres du Saint-Laurent que les insulaires appellent la *mer* se caractérisent, au niveau de l'île aux Coudres, par une teneur en sels minéraux inférieure à 25% (Brunel 1970: 293), de forts courants et un marnage de 7 mètres.

SITUATION DE L'ÎLE AUX COUDRES DANS LE CANADA ORIENTAL



Avec une superficie de 31 km<sup>2</sup> qu'occupent en 1978 plus de 1700 habitants, la densité moyenne de la population de l'île est de 55 habitants au km<sup>2</sup>. Si nous ne considérons que la bande côtière sur une profondeur de 500 m où se concentre l'ensemble de la population, la densité atteint 142 habitants au km<sup>2</sup> — nombre très important même pour une population insulaire.

Concédée vainement dans la seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle à divers seigneurs de la région de Québec, l'île voit sa colonisation interdite par décret royal<sup>3</sup> jusqu'en 1710. Les premières concessions ne sont données officiellement aux *habitants* qu'en 1728 par les « Messieurs du Séminaire de Québec, Seigneurs de l'île aux Coudres » (ASQ, Seigneuries 46 No 3 D et sq.).

L'île compte actuellement deux paroisses — St-Bernard et St-Louis — que recourent trois municipalités : St-Bernard au nord, La Baleine au sud-est et St-Louis au sud-ouest. Les seigneurs s'étaient réservés comme *Domaine* la partie nord de l'île mais, sous la pression des premiers habitants, ils durent commencer à la concéder en 1773 (ASQ, Seigneuries 46 : 9a). L'implantation spatiale connaît donc, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sa physionomie actuelle; trois *rangs* se développent : deux le long des côtes sud-est et nord qui forment un découpage parcellaire transversal par rapport à l'île et un sur la côte sud-ouest dont les parcelles se trouvent dans le sens de la longueur. Cette répartition des terres dues aux concessions seigneuriales et, conséquemment, la technique d'implantation par *rang* donnent à chaque *habitant* un accès optimum aux ressources de la *mer* et de la terre. Ces deux pôles majeurs de la vie insulaire correspondent aux deux principaux des quatre écosystèmes qui se partagent l'île aux Coudres : l'écosystème marin côtier et l'écosystème de forêt boréale. S'y ajoutent une enclave d'un écosystème de type taïga que nous décrivons et un écosystème d'eau douce dont l'importance économique est négligeable.

#### ◆ Deux écosystèmes terrestres : la forêt boréale et la taïga

La forêt boréale est composée principalement de conifères : épinette blanche (*Picea glauca*), épinette rouge (*Picea rubens*), sapin (*Abies balsamea*) et pin rouge (*Pinus resinosa*).

Le bouleau (*Betula papyrifera*, surtout) et le tremble (*Populus tremuloides*) forment l'essentiel des arbres à feuilles caduques. Cependant, d'autres essences, représentées par de petits nombres d'individus, font sentir que l'île aux Coudres se situe à l'extrémité occidentale de la zone laurentienne de forêt boréale et aux confins de plusieurs vastes écosystèmes du nord-est canadien. La présence de l'érable et de la plaine (*Acer sp.*), de

---

<sup>3</sup> Par protection du monopole de la métropole.

l'aulne (*Alnus incana*), de la pruche (*Tsuga canadensis*) et du merisier (*Prunus pensylvanica*) témoigne de certains aspects d'une zone de transition écologique ou écotone (Dajoz 1971: 251). La biocénose végétale y est plus riche en espèces que celle de la forêt boréale du continent et abrite un assez grand nombre d'espèces d'oiseaux qui appartiennent aussi bien à la forêt boréale qu'à la forêt tempérée. Cependant l'effet de lisière se trouve limité par l'insularité et n'affecte pas la spécialisation<sup>4</sup> relative des écosystèmes. L'instabilité propre aux écosystèmes spécialisés se retrouve d'ailleurs aussi bien dans l'écosystème marin côtier avec les fluctuations importantes des populations de poissons et de mammifères marins que dans les écosystèmes terrestres où l'on constate le difficile repeuplement naturel du pin (*Pinus sp.*) et du coudrier (*Corylus cornuta*), les variations annuelles des populations de lièvres (*Lepus americanus*) ou la disparition brutale du frêne (*Fraxinus nigra*). Ces altérations ne sont pas toujours dues à l'action directe ou indirecte de l'Homme et les effets en sont connus à plus ou moins long terme selon l'étendue des chaînes alimentaires des divers écosystèmes.

Le deuxième écosystème terrestre – de type taïga – est connu des insulaires sous le nom de *savane* et s'étend au cœur de l'île dans un bassin de 250 hectares environ. Il se caractérise par sa période intergélivale de quatre mois environ (nettement inférieure à celle de l'ensemble de l'île) et par sa couverture de sphaignes (*Sphagnum sp.*) et de lichens (*Cladonia sp.*) appelée *mousse*. Les épinettes noires (*Picea mariana*) n'y atteignent jamais de grandes tailles mais constituent un bois apprécié dans la construction des *pêches à poissons*. Sauf pour les bleuets (*Vaccinium sp.*), c'est le seul endroit où il est possible de ramasser des baies sauvages à l'automne : chicoutés (*Rubus chamaemorus*) et atocas (*Vaccinium exycoccos*). La tourbe franche groupée dans la partie centrale du bassin est exploitée depuis une trentaine d'années.

Si l'insularité n'affecte pas la diversité des espèces de la biocénose végétale par rapport aux écosystèmes voisins continentaux, elle limite la biocénose animale à de rares espèces : renard (*Vulpes vulpes rubicosa*), lièvre, belette (*Mustela nivalis rixosa*), gélinotte huppée dite perdrix (*Bonasa umbellus*), des oiseaux prédateurs et quelques espèces de petits rongeurs. Ce phénomène propre aux milieux insulaires (Dajoz 1971: 264) est surtout sensible à l'île aux Coudres au niveau de la faune terrestre – pauvre en espèces – en raison de la faible superficie du territoire d'accueil et de son isolement relatif, dû moins à la distance qu'aux forts courants qui le sépare du continent.

---

<sup>4</sup> Un écosystème est dit spécialisé lorsqu'il abrite un petit nombre d'espèces animales et végétales représentées par un grand nombre d'individus. (Harris, David 1969: 3-15).

## ◆ L'écosystème marin côtier

Après cinq mois d'emprise la glace libère définitivement à la fin d'avril les *battures* de l'île et leur couverture végétale : varet (*Fucus sp.*), flammes (*Laminaria sp.*) et, localement, le foin salé (*Spartina alterniflora*) et la rouche (*Seirpus maritimus*, surtout). Les différentes espèces qui croissent sur les terres d'alluvion sont globalement appelées francs foins (diverses Cypéracées, *Vicia Cracca*, *Echium vulgare*, etc.) en raison de leur utilisation comme fourrage.

Un petit nombre d'espèces de poissons et de mammifères marins généralement représentés par un grand nombre d'individus fréquentent les eaux froides de l'île. Au départ des dernières glaces, le capelan (*Mallotus villosus*) vient frayer le long des côtes; l'éperlan (*Osmerus mordax*) s'installe au printemps aussi mais reste jusqu'aux premières glaces d'automne avec son principal prédateur : le marsouin ou beluga (*Delphinapterus leucas*). Au réchauffement estival de l'eau, les capelans quittent l'île et d'immenses bandes de jeunes gasparots dits sardines (*Alosa pseudoharengus*) les remplacent jusqu'à l'automne. À cette saison l'anguille (*Anguilla rostrata*) s'ajoute aux poissons de fond permanents – la loche (*Microgadus tomcod*) et la plie (*Hippoglossoides platessoides*) – et forme l'essentiel des captures des pêches à fascines.

Le loup-marin (*Phoca vitulina concolor*) qui était chassé occasionnellement au fusil durant la belle saison est devenu très rare aujourd'hui dans le moyen estuaire laurentien. Le gibier favori des insulaires reste l'oiseau aquatique. Avant que la chasse ne soit réglementée et contrôlée, il était chassé tout au long de l'année; en canot – l'hiver et le printemps – et sur les *battures* pour le reste de la belle saison. Les alouettes de mer (*Charadrius sp.*,  *Arenaria interpres*, etc.), les chevaliers (*Totanus sp.*), les hérons (*Ardea herodias* et *Butorides virescens*), le couac (*Nycticorax nycticorax*), le garot (*Bucephala clangula*) et le goéland (*Larus sp.*) sont maintenant prohibés en tout temps. Seuls quelques Anatidés restent autorisés à la chasse; ce sont les canards – principalement le moyac (*Somateria mollissima*) – les becs-scies (*Mergus sp.*) et, aux périodes de migration, l'outarde (*Branta canadensis*), la barnèche (*Branta bernicla*) et l'oie blanche (*Chen hyperborea*).

Avec une latitude de 47° nord, une période intergelivale de six mois et, nous l'avons vu, un nombre relativement restreint d'espèces animales et végétales représentées par un grand nombre d'individus, les écosystèmes rencontrés à l'île aux Coudres se combinent à la manière de ceux de la côte nord du Golfe Saint-Laurent décrits par Paul Charest (1975: 8-12) : ce sont des écosystèmes spécialisés de zone froide. L'identification que nous venons d'en faire brièvement n'a pas de prétentions biologiques mais se situe dans l'optique de ce que Robert Mc C. Netting appelle « effective environment » (1965: 82-85) pour distinguer les ressources exploitées de l'ensem-

ble des ressources connues et inconnues d'un peuple donné dans son propre environnement. Il s'agissait de commencer à mettre en lumière les choix opérés par les insulaires dans l'exploitation des écosystèmes qu'ils occupent et de placer l'effort d'adaptation de leur système socio-économique dans le contexte sans cesse renouvelé de son environnement. L'utilisation à des fins comparatives du concept d'écosystème dans son acception biologique mène directement à la deuxième question posée ci-dessus; quels critères adopter pour juger de la place prépondérante accordée à l'homme dans son environnement naturel ?

### ▣ De l'adaptation socio-culturelle

À la différence des autres populations animales régies essentiellement par les lois de leur environnement naturel, l'homme crée un environnement social qu'il structure par sa culture et tente d'en assurer la stabilité et la reproduction. L'étude des relations de cette variable — environnement social ou type de société (Godelier 1975: 32) — avec le milieu physique a longtemps été menée en termes radicaux (philosophie occidentale du XVIII<sup>e</sup> siècle; déterminisme géographique...) ou neutres (par exemple possibilisme) mais toujours en considérant le milieu comme un facteur constant. Or « le milieu n'est pas réellement une variable indépendante ni un facteur constant. C'est une variable qui se transforme sous l'action même d'un système économique et social » (Godelier 1975: 32). Il s'agit donc d'un rapport de deux variables difficilement étudiable comme tel car leur interaction ne cesse d'en multiplier les aspects. L'anthropologie culturelle se propose d'étudier l'une et l'autre des variables à l'aide d'un élément dynamique de liaison: le concept d'adaptation socio-culturelle — « processus par lequel les membres d'un groupe humain donné assurent non seulement leur reproduction biologique et sociale mais aussi réussissent à se dégager à des degrés divers des contraintes du milieu physique tout en maintenant l'équilibre naturel de ce milieu » (Charest 1975: 33).

Ce concept s'enrichit de deux notions précisées par John W. Bennett: celles de stratégies et de processus d'adaptation. L'auteur définit les stratégies d'adaptation comme « patterns formed by the many separate adjustments that people devise in order to obtain and use resources and to solve the immediate problems confronting them »; les processus d'adaptation, par contre, échappent au contrôle social à cause de leur durée et constituent un outil analytique pour comprendre « the changes introduced over relatively long periods of time by the repeated use of such strategies or the making of many adjustments » (1969: 14). Nous pensons que les ajustements nécessaires à ces deux niveaux adaptatifs correspondent à deux séries de modifications de l'environnement physique: les unes pourraient être dites naturelles et les autres sociales, parce que médiatisées par l'environnement social. 1) Les cycles biotique et climatique que nous avons esquissés dans la description des écosystèmes insulaires forment la série des

modifications naturelles marquées annuellement par les saisons. Le rythme, la qualité ou l'amplitude de ces modifications peut varier d'une année à l'autre sans entraîner de stratégies d'adaptation nouvelles. Un changement de rythme, de qualité et/ou d'amplitude dans l'exploitation de l'un ou l'autre des écosystèmes pouvant y remédier. 2) Les modifications dites sociales de l'environnement physique peuvent être dues à des altérations des cycles naturels causées par l'homme mais elles sont sensibles, surtout à long terme, dans le changement de perception que les individus ont de leur propre environnement (par exemple la conjonction de l'ouverture du marché nord-américain de la tourbe et de l'incendie de la *savane* mène au milieu du XXe siècle à l'exploitation des tourbières). Cette perception est largement conditionnée par des causes externes qui agissent sur l'environnement social — principalement sur le contrôle des moyens de production — qui, à son tour, influence la perception donc l'exploitation ou l'utilisation des ressources des écosystèmes. Nous reviendrons sur ces considérations pour montrer qu'un changement de processus d'adaptation peut engendrer un changement de type de société.

#### ◆ Les institutions comme contraintes sociales

À l'instar du milieu physique, l'environnement social doit faire face à une série de contraintes qui généralement préexistent à l'établissement d'une société ou d'une communauté. Ce sont les institutions. L'étude de la colonisation montre que même si les immigrants font fi des institutions du pays d'accueil, ils reproduisent ou développent celles de leur pays de départ. Dans le cas de petites communautés comme celle qui se forme à l'île aux Coudres au XVIIIe siècle, les institutions sont celles de la colonie, celles de la métropole; il faudrait dire celles des métropoles puisque cette période est marquée par le conflit franco-anglais et par la Conquête de 1760 mais les Canadiens bénéficient alors de la « complaisance » (confirmée par l'Acte de Québec en 1774) d'un Murray ou d'un Carleton qui s'opposent tactiquement à la politique d'assimilation préconisée par Londres et maintiennent l'essentiel des institutions religieuses et civiles sans changement apparent pour le peuple.

L'institution civile (coloniale), basée sur le modèle provincial de Richelieu, fait partager — sous le régime français — la responsabilité du gouvernement à un gouverneur et un intendant. Du premier, les insulaires ne connaissent que ses appels à la milice (hommes valides de 16 à 60 ans) et les représentants de celle-ci sur l'île. Du second, on connaît peu les cours de justice mais très bien les jours de corvée que chaque homme doit fournir pour la création et l'entretien des chemins et fossés.

Sous le régime anglais, un seul homme est garant de l'institution civile : le gouverneur. Il cumule donc les deux fonctions précédentes dans un gouvernement tout aussi absolu duquel le peuple est tout aussi étranger. Somme

toute, la politique est bien loin de tous et la vie continue pour (presque) chacun sous un régime comme sous l'autre. Les « producteurs » – parmi lesquels on retrouve ces Messieurs du Séminaire, seigneurs de l'île aux Coudres – vendent aux Anglais (ASQ : Polygraphie 26: 28) comme ils vendaient aux « Français de France » avant 1760.

Par contre, si le gouvernement se fait discret, l'institution seigneuriale pèse de tout son poids administratif et comptable sur l'île aux Coudres. Les seigneurs – auxquels le roi concède pourtant avec une contrepartie dérisoire leur « fief et seigneurie » – concèdent, à leur tour, mais à titre de redevances, les terres de leur fief. Ils s'engagent à y tenir « feu et lieu », à construire et entretenir un moulin à farine et à favoriser la mise en valeur des terres afin de développer la colonisation. Nous avons vu que les Messieurs du Séminaire ne résident pas à l'île puisque leur *Domaine* est concédé; ils désignent cependant parmi les insulaires et par « très grande confiance en sa probité » (Mailloux 1870: 7) un agent chargé de leurs affaires multiples : aux taxes seigneuriales usuelles s'ajoutent des taxes proportionnelles portant sur l'exploitation des *battures* marines dont les dernières (Côte de la Baleine) sont restées propriété du Séminaire jusqu'en 1977.

Les taxes usuelles sont au nombre de quatre : trois taxes annuelles

- les cens et rentes, soit environ un louis par 17 hectares de terre (la superficie des terres concédées varie de 34 à 85 hectares), et
- le droit de mouture qui consiste en « 30 minots (1170 litres) de blé marchand » (ASQ : Seigneurie 46: 4 à 25) prélevés sur les moutures pour chaque moulin;

et une taxe occasionnelle, le droit de lods et ventes égal à 8 1/3% du montant de la vente d'une terre. Le seigneur peut, de surcroît, exiger 3 à 4 jours de corvées par homme et par année.

Les taxes proportionnelles portent sur les pêcheries installées dès les premiers temps tout autour de l'île et contrôlées du Séminaire par un système de baux : six louis par « cent d'anguilles » capturées (ASQ : Seigneuries 46: 8) dans les *pêches à anguilles* et le tiers des huiles fournies par les captures de la *pêche à marsouins* (ASQ : *Day Book*, Mss 435: 155). À la fin du XVIIIe siècle – un louis paye alors environ 10 litres de blé – l'ensemble des taxes rapporte en moyenne 240 louis par an de rentes et plus de 300 louis pour les droits de mouture et la vente des *huiles de marsouin* (ASQ : C-36: 98-111). Malgré les charges parfois importantes qui leur incombent pour la construction et l'entretien des moulins, les seigneurs de l'île aux Coudres trouvent dans leur petit fief un rapport assez intéressant et ne consentent à affranchir leurs censitaires qu'en 1860 (ASQ : Seigneuries 46: 42D) six ans après l'abolition des « droits et devoirs seigneuriaux ».

Malgré quelques missions entreprises aux premiers temps de la colonisation de l'île aux Coudres par les Messieurs du Séminaire, ces derniers n'entretiennent avec les insulaires que des rapports de seigneur à sujets. L'institution ecclésiastique n'y est présente qu'en la personne du curé et connaît rapidement une forte implication sociale. Elle fonctionne aussi au moyen de taxes : la dîme et son *supplément* qui constituent le revenu propre du curé. Le *supplément* se trouve justifié, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'impossibilité dans laquelle se trouvent les *habitants* de prélever sur leurs récoltes le grain nécessaire à la dîme; il se paye en pommes de terre, en bois de chauffage et en *huile de marsouin*.

En dépit de son implantation tardive à l'île<sup>5</sup> due à l'isolement, aux conditions de vie rigoureuses et à la pénurie de prêtres, l'institution ecclésiastique est la première à structurer la vie sociale de façon extra-familiale. L'élection, en 1767, de marguilliers et la mise en place d'un conseil de fabrique donnent naissance à la notion de paroisse qui reste aujourd'hui encore un critère majeur d'appartenance spatiale. Le conseil de fabrique a pour principale mission de gérer les biens de l'église; avec le curé, il jouera un rôle important dans le pouvoir local et pour le développement des écoles. Le curé partage la vie des insulaires, exploite la terre de la fabrique et connaît mieux que tout autre les problèmes spirituels et temporels de la communauté. Il dispose d'un arsenal de moyens de pressions pour affirmer son autorité. La pénitence la plus forte qu'il peut infliger (avec l'autorisation épiscopale) est la privation « des sacrements à Pâques » (AAQ 61 CD St-Louis, 8 septembre 1899). C'est aussi à l'évêque que l'on fait appel en cas de calamité; le curé intercède auprès de lui pour « ordonner quelque prière ou pénitence publique » (AAQ 61 CD St-Louis, 14 décembre 1791).

À l'inverse, la capacité de coercition des insulaires du XVIII<sup>e</sup> siècle reste minime. Aucun groupe formel ne concentre la volonté populaire et le seul recours demeure les suppliques envoyées par des groupes informels d'*habitants* aux tenants des pouvoirs institutionnels : le seigneur et l'évêque. Sans parler des réponses à ces requêtes, le procédé même témoigne d'un manque de structuration populaire qui confine les *habitants* dans cet individualisme solide qui trouvera à l'île un terrain propice.

Lorsqu'à la Cession du Canada dix-huit mois sont donnés aux Canadiens pour gagner leur « mère-patrie » (!), tous les insulaires choisissent de prêter le serment d'allégeance, deviennent « sujets de Sa Majesté britannique » (qu'ils sont toujours) et, du même coup – curieusement d'ailleurs – habitants de la « Province of Quebec » (qu'ils seront de plus en plus !). Il est clair, qu'à leurs yeux, les systèmes institutionnels (français ou anglais) se valent, que la tenure seigneuriale persiste et qu'il faut se dégager de leur

---

<sup>5</sup> Après les missionnaires, le premier « curé résident » ne demeure à l'île que deux années (1748-1750); suivent d'autres missionnaires ou prêtres qui s'installent temporairement avant que ne commence vraiment – en 1770 – la cure insulaire.

contrainte en continuant de structurer une économie grevée mais presque auto-suffisante.

## ▣ XVIIIe siècle : des stratégies d'adaptation généralisées

Avec un taux de natalité moyen de 60% et malgré une forte épidémie de *picote* qui sévit en 1755, le développement de la communauté de l'île aux Coudres constitue – avec ceux de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre – un des plus beaux exemples de reproduction physique du XVIIIe siècle occidental. Aux 17 familles de colons qui s'installent au début des années 1720 et prennent officiellement concession en 1728 s'ajoutent quelques autres immigrants (surtout en 1746). Le nombre de familles qui repartent est équilibré par celui des nouvelles arrivées jusque vers 1760, époque à laquelle le peuplement se stabilise. Forte de 80 personnes environ en 1728, la population de l'île passe à 208 personnes en 1762 (environ 40 familles, RAPQ 1925-26: 140-141) et 566 personnes en 1790 (environ 68 familles. Recensement du Canada 1790: 75-77). Ce dernier écart est donc dû essentiellement à l'accroissement naturel de la population. Le XVIIIe siècle ne connaît pas de restriction au plan de l'expansion territoriale grâce, nous l'avons vu, à la concession du *Domaine* sur lequel s'implantent les descendants des premiers colons. La contrainte spatiale, cependant, se fera sentir très rapidement au début du XIXe siècle et devra être compensée par des vagues d'émigration définitive puis par l'émigration saisonnière.

Les premiers colons – tous issus de la première ou de la deuxième génération des colons français installés en Nouvelle-France – maîtrisent déjà, à leur arrivée sur l'île, les différentes techniques liées à la contrainte climatique : protection des personnes et des animaux contre le froid, construction de bâtiments à combles hauts et fortement inclinés pour le dégagement de la neige, fabrication d'attelages (pour chiens ou chevaux) propres aux déplacements sur neige ou sur glace, etc. L'isolement dû à l'insularité ne constitue pas, non plus, un handicap majeur en raison de l'auto-suffisance relative de l'économie. Les autres communautés de la côte nord figurent d'ailleurs autant d'isolats disséminés le long de l'estuaire et ne connaissent d'autres moyens de communication que le fleuve. En raison du faible développement de la navigation artisanale, les échanges commerciaux sont minimes dans les zones rurales et chaque population doit subvenir à ses propres besoins en exploitant directement les ressources offertes par les différents écosystèmes qu'elle occupe. L'étude du cycle annuel d'exploitation tentera de mettre en lumière d'une part les stratégies d'adaptation développées par les insulaires et d'autre part le rôle essentiel joué par l'organisation familiale dans la production et la distribution des ressources.

Se fondant sur la typologie de John W. Bennett (*op. cit.*) relative aux stratégies et aux processus d'adaptation, Paul Charest (1975: 5) distingue « selon le mode d'exploitation des ressources » des stratégies d'adaptation

généralisées et des stratégies spécialisées. « Le premier type de stratégies consiste à combiner de multiples activités d'exploitation tout au long d'un cycle annuel alors que dans le second les activités d'exploitation sont les mêmes tout au long de l'année ou sont concentrées dans une seule saison » (*ibid.*). Le tableau 1 montre que les insulaires du XVIII<sup>e</sup> siècle utilisent les ressources de tous les écosystèmes qu'ils occupent et modifient.

La terre arable est gagnée sur la forêt boréale qui fournit en retour les matériaux de construction (bois, étoupe à calfater ...) et le bois de chauffage. Seuls quelques légumes, le lin, le blé et l'avoine sont cultivés; le matériel agricole est rare, le sol pauvre et l'assolement inconnu. En 1738, alors que chaque censitaire déclare trois hectares environ de « terres labourées » (ANQ *Fois et hommages*, Régime français 2 : folio 200) une ordonnance de l'intendant de Nouvelle-France enjoint les officiers de milice « d'exciter fortement les habitants ... de l'île aux Coudres ... à semer leurs terres ». Le déboisement des terres va pourtant bon train; en 1781, une moyenne par *habitant* de onze hectares sont « mis en culture » (ANQ *Fois et hommages*, Domination anglaise 1 : folio 289) mais les rendements sont très faibles : on ne commencera à engraisser sérieusement la terre qu'à la fin du siècle en utilisant la surproduction du poisson printanier capturé dans les *pêches* et surtout le varech.

À ces difficultés d'adaptation s'ajoute le mauvais fonctionnement des moulins à farine qui manquent soit d'eau soit de vent et oblige les insulaires à faire moudre leurs grains sur la côte nord ou sud. Des suppliques avec menace de priver les seigneurs de leur droit de mouture (ASQ Seigneuries 46 : 25g) ne rétablissent que lentement la situation. On comprendra, dans ces conditions, que même si elle revêt une importance économique moindre, l'exploitation de l'écosystème côtier apporte un complément appréciable à celle des écosystèmes terrestres.

Pour nourrir les quelques animaux de chaque ferme (4 à 5 bêtes à cornes, 5 moutons, 2 à 3 cochons et 1 cheval ou 2), le fourrage provient pendant longtemps et de façon exclusive<sup>6</sup> des basses terres côtières de l'île dont on fauche les *francs foins* dès la fin de juillet; s'y ajoute la coupe du *foin salé* des *prairies* marines qui commence à la mi-août et doit se terminer au premier septembre, date impérative qui marque le début du *droit de bandons* et le temps où les animaux peuvent pâturer librement sur les lieux de fauche. Un plan de partage des *prairies* daté de 1751 et conservé aux Archives du Séminaire de Québec (Seigneuries 46 : 20c) montre que cette ressource est assez importante pour justifier un arpentage et la concession d'une *fanerie* à chacun des censitaires.

---

<sup>6</sup> On ne compte en 1871, que quatre arpents de prairie à l'île aux Coudres (ANQ, *Aveux et dénombrements* C 3; Domination anglaise 1, 1777-1782 : fol. 530-535).

**TABLEAU 1**  
**Cycle annuel d'exploitation des écosystèmes de l'Île aux Coudres au XVIIIe siècle**

	<i>printemps</i>	<i>été</i>	<i>automne</i>	<i>hiver</i>
<b>écosystème de forêt boréale</b>	terre déboisée (essartage) semilles (jardinage) Sève d'érable	grain (moisson) légumes petit gibier (chasse)	légumes petit gibier (chasse)	bois (déboisement) petit gibier (piégeage)
<b>écosystème de taïga</b>			baies sauvages	petit bois (pour construction des <i>pêches</i> )
<b>écosystème marin côtier</b>	capelan éperlan autres poissons <i>loup-marin</i> <i>marsouins</i> oiseaux aquatiques varech	<i>francs foins</i> <i>foin salé</i> <i>sardine</i> autres poissons <i>marsouins</i> oiseaux aquatiques	anguilles <i>sardines</i> autres poissons <i>marsouins</i> oiseaux migrateurs	oiseaux aquatiques varech

Judicieusement adaptées aux migrations saisonnières et aux déplacements locaux des poissons et mammifères marins, les pêcheries s'appuient sur une technologie simple et efficace (que nous décrivons brièvement plus loin) pour fournir :

- une part importante de la nourriture (un repas de poisson par jour; la *sardine* et l'anguille se conservent salées);
- toute l'huile nécessaire à la cuisson de certains aliments, à l'éclairage des lampes et au graissage des cuirs;
- le cuir (peaux de *marsouin*) utilisé dans certaines pièces de sellerie et de cordonnerie;
- et l'engrais indispensable à la fertilisation d'un sol qui s'épuise.

L'apport économique des pêcheries est d'autant plus important qu'il est constant en raison de la diversité des techniques de pêche et peut compenser momentanément les aléas de la production agricole. Certains produits sont, de plus, facilement négociables et constituent, avec le pilotage des vaisseaux de commerce, une des rares sources de revenu extérieur connues au XVIII<sup>e</sup> siècle. En raison du faible volume des exportations, les insulaires se contentent de petites embarcations à rames ou à voiles (canot monoxyle, canot d'écorce, *chaloupe*) qui suffisent à leurs déplacements. Les stratégies d'adaptation généralisées qu'ils développent tout au long du cycle annuel en exploitant les ressources connues et disponibles dans chacun des écosystèmes assurent donc de façon positive leur reproduction physique et permettent même de commercialiser une surproduction naissante. Nous verrons que l'organisation familiale renforce ces stratégies grâce à la souplesse de ses unités de production et qu'elle génère les mécanismes de reproduction sociale.

La forte endogamie qui marque l'Île aux Coudres durant près de deux siècles constitue, avec les règles de résidence après le mariage, l'élément moteur de l'organisation sociale : elles concentrent sur la *terre de l'ancêtre* les groupes domestiques qui y sont liés.

La résidence après le mariage est généralement patrilocale durant le temps nécessaire aux jeunes conjoints pour « se bâtir » et devient alors virilocale. Même dans ce dernier cas la patrilocalité domine puisque — excepté le cas de la concession du *Domaine* — la terre des descendants masculins est tout ou partie celle du père. Le danger de ce système d'héritage n'est pas propre à l'Île aux Coudres, où pourtant il se justifie très vite par l'impossibilité d'expansion territoriale. Dès 1745, une ordonnance de l'intendant Hocquart s'oppose à la division des terres et fixe une superficie minimum (18 hectares environ) indispensable à l'établissement d'une ferme. L'intendant ne voit, bien évidemment, dans le parcellement qu'un frein au développement de la colonie. Le peuple y trouve, par contre, un mécanisme

adaptatif qui permet de concentrer sur un espace (provisoirement) suffisant des groupes domestiques qui s'appuient sur leur lien de parenté (collatéralité principalement : le père cédant la terre de la *vieille maison* à l'aîné de ses fils) pour développer des relations d'entraide et d'interdépendance. L'alliance pratiquée fréquemment avec les *voisins de terre* amplifie encore ce dernier réseau.

Même si le groupe domestique reste propriétaire de sa maison (ou partie de maison, ce qui est fréquent), de sa terre, de son bétail et de ses outils, l'unité de production est d'abord la famille élargie. Les travaux qui nécessitent une main-d'œuvre nombreuse sont organisés par celle-ci, généralement sous l'autorité du grand-père, et exécutés par des membres de chaque groupe domestique; c'est-à-dire par l'ensemble des germains et des oncles pour les travaux masculins (par exemple déboisement, mise en place des *pêches*, etc.) ou par les brus (par exemple jardinage, cueillette des baies sauvages...) auxquelles se joignent souvent les enfants. Les travaux de moindre importance dépendent de chacun des groupes domestiques et ces derniers peuvent s'associer si besoin est. La différence entre ces deux groupes de production se situe au niveau de la redistribution des ressources. Le produit du travail est partagé entre les groupes domestiques dans le premier cas alors que, dans le second, les (ou le) membres d'un groupe domestique qui ont *donné du temps* en recevront la stricte contrepartie en temps de travail. D'une façon générale, les traits culturels qui caractérisent la structuration familiale de la communauté insulaire sont les suivants :

- réseaux d'entraide basés sur la famille élargie et le voisinage;
- souplesse des groupes de production;
- mise en commun des moyens de production (instruments aratoires, pêcheries, embarcations, voire même, pour quelques temps, granges et étables) au sein de la famille élargie qui peut entraîner la redistribution du produit dans le même groupe;
- division sexuelle du travail qui peut aussi s'étendre à la famille élargie.
- et polyvalence technique qui fait de la famille élargie le lieu de transmission privilégié de connaissance qui se concentrent parfois dans un groupe domestique particulier ou chez un seul individu.

Le rôle dynamique joué par l'organisation familiale dans l'économie a contribué à généraliser les stratégies d'adaptation des insulaires et à assurer une reproduction physique et sociale positive. Cependant, le déséquilibre né dès la fin du XVIIIe siècle de la forte croissance démographique, de l'impossibilité d'expansion territoriale et d'un potentiel techno-économique devenu insuffisant va stimuler la recherche de nouvelles stratégies.

## ☐ La généralisation des stratégies comme processus d'adaptation

Pour ne pas compromettre sa capacité de reproduction et assurer l'équilibre entre la production et la consommation locales, l'Île aux Coudres entretient à partir de 1790 une émigration définitive telle que le nombre des groupes domestiques se maintient autour de 70 jusqu'en 1972. En conséquence, et malgré un taux de fécondité toujours élevé, la population connaît dans le même temps une augmentation relativement modérée, 566 personnes en 1790 contre 675 en 1872 (AAQ). L'étude de lettres pastorales conservées aux Archives de l'Archevêché de Québec (AAQ CD 61 St-Louis, ch. 2, 1853-1895) souligne deux phénomènes sociaux nouveaux. 1) L'apparition en 1875 du mot « emplacitaire » qui correspond au terme insulaire de *journalier* c'est-à-dire « un homme qu'a rien qu'un emplacement pi une maison d'sus »<sup>7</sup>. Et la confirmation que les terres agricoles sont saturées et qu'elles arrivent à leur seuil de rentabilité malgré l'émigration. L'évolution du nombre des emplacitaires en témoigne : 5 en 1875 contre 56 vingt ans plus tard. 2) L'adaptation des règles de résidence après le mariage à la contrainte spatiale : la résidence peut être néolocale (pour les jeunes conjoints qui émigrent), patrilocale (règles d'héritage foncier) mais aussi matrilocale. Une lettre de 1894 précise que sur 171 familles, 90 sont agriculteurs et 34 emplacitaires; « les autres vivent dans la maison de leur père ou beau-père ». La précision des lettres pastorales<sup>8</sup> laisse à penser que la pratique de la matrilocalité commence seulement à cette époque.

À ces problèmes démographiques nouveaux répondent peu à peu des stratégies nouvelles qui tendent à élargir et diversifier les stratégies déjà adoptées au XVIIIe siècle. L'agriculture fait un pas décisif au début du XIXe siècle en développant l'usage de deux cultigènes essentiels, le pois (qui permet un début d'assolement efficace) et surtout la pomme de terre qui trouve dans les terres basses et sablonneuses de la côte un terrain propice. Cette culture, favorisée par l'usage nouveau du varech comme engrais mène assez vite à une surproduction et fournit un produit supplémentaire négociable sur le marché extérieur.

Le varech est recueilli de deux manières : lorsque le vent souffle vers la côte et que la marée est assez forte, il se dépose en longues bandes sombres sur la grève et peut alors être ramassé à la fourche et chargé sur une charrette. Cette technique ressemble en tous points à celle des goémoniers bretons mais ne peut se pratiquer que l'automne. Au printemps, si le besoin

---

<sup>7</sup> À la différence de son homonyme français, le *journalier* québécois ne travaille pas nécessairement aux travaux agricoles mais vend son temps de travail dans tout autre secteur : construction, navigation, etc.

<sup>8</sup> Deux lettres pastorales précédentes indiquent que ceux qui ne sont ni « agriculteurs » ni emplacitaires « cohabitent avec leurs pères et cultivent avec eux » (1885) ou, de façon ambiguë, qu'ils « doivent rester avec leurs parents » (1890).

s'en fait sentir (par exemple rareté du poisson à utiliser comme engrais) le varech est cassé à la main sur les lieux-mêmes où il pousse — le transport se fait alors par traîneau jusqu'à la terre familiale où on l'entasse; il peut aussi, à profit, se conserver dans un *réservoir*. Le varech est épandu aux labours de printemps comme le poisson (en cas d'abondance). En cas de rareté, on le distribue avec parcimonie entre les *semences de patate*.

Même si elles bénéficient d'une meilleure adaptation, les techniques liées à l'agriculture restent archaïques et médiocres. Elles contribuent cependant au développement d'une autre stratégie, la navigation, indispensable à la mise en marché des produits de la mer, de l'agriculture et de l'élevage. Le tableau 2 (page suivante) montre que la surproduction, même minime, de produits agricoles entraîne un développement considérable des activités maritimes et, là encore, une généralisation des stratégies d'adaptation.

À l'instar de celles de l'agriculture, les techniques de pêche restent archaïques mais leur rentabilité sera mise en cause pour des raisons écologiques et non technologiques. On distingue deux sortes de pêcheries : les pêches à fascines dont l'élément de base — l'*aileron* — est facilement transportable et réutilisable d'une année sur l'autre et la *pêche à marsouins* qui utilise environ 3500 jeunes arbres ébranchés — les *harts* — plantés dans la vase ou le sable à une distance moyenne d'un mètre cinquante.

Immense poche en forme de haricot (voir *figure*) la *pêche à marsouins* mesure plus de deux kilomètres de longueur et plus d'un kilomètre de largeur. Elle se prolonge d'une queue — la *chasse* destinée à rabattre les bélugas vers l'entrée du parc. Son installation occupe une trentaine d'hommes pour une dizaine de jours choisis dans les deux grandes marées d'avril et du début de mai. À l'époque où plusieurs *pêches* « se tendaient », le groupe de travail était formé par une association de voisins et chaque groupe domestique devait participer à la fourniture des matériaux de construction, au travail de mise en place et à la surveillance pour en partager les bénéfices (ASQ Seigneuries 46 : 26). L'inconstance de la production, le lourd tribut payé chaque année<sup>9</sup> en jeunes arbres par la forêt boréale et le gros travail demandé ont fait que depuis le début du XIXe siècle une seule pêche est tendue à la Pointe de l'Islet et ses *sociétaires* proviennent de l'ensemble de l'île.

Cette technique de pêche est très ancienne et fut probablement mise au point par les Amérindiens. La tradition orale insulaire rapporte que les *sauvages* venaient tendre de la même manière, tous les étés, une *pêche* dont les premiers colons ont retrouvé les *chicots de harts* et donc le tracé. La disposition du parc est telle qu'un *marsouin* qui y entre au flux y reste pris jusqu'à mer basse. Les ombres mouvantes et les vibrations que le jusant

---

<sup>9</sup> Les *harts* ne peuvent être arrachés et sont cassés par la glace.

TABLEAU 2

Cycle annuel d'exploitation de l'écosystème côtier de l'île aux Coudres  
XIXe et 1ère moitié du XXe siècle

	<i>printemps</i>	<i>été</i>	<i>automne</i>	<i>hiver</i>
<b>activités domestiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation des <i>pêches à poissons et des pêches à marsouins</i></li> <li>- <i>cueillette</i> du poisson: capelan, éperlan, plie, <i>loche</i>, hareng</li> <li>- <i>marsouin</i></li> <li>- <i>cassage</i> et épandage du varech</li> <li>- engraissement des terres avec poisson</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- coupe du <i>foin salé</i></li> <li>- fauche des francs foins</li> <li>- <i>cueillette</i> du poisson: <i>sardine</i>, éperlan, plie, <i>loche</i></li> <li>- <i>marsouin</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation des <i>pêches à anguilles</i></li> <li>- <i>cueillette</i> du poisson: anguille, éperlan, <i>sardine</i>, plie, <i>loche</i></li> <li>- <i>marsouin</i></li> <li>- ramassage du varech</li> <li>- démontage des pêches à fascines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chasse</li> </ul>
<b>navigation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- approvisionnement</li> <li>- vente du poisson frais</li> <li>- vente de <i>patates</i></li> <li>- ramassage du <i>bois flotté</i></li> <li>- chasse en canot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chasse occasionnelle</li> <li>- approvisionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chasse</li> <li>- vente du <i>butin</i></li> <li>- provisions d'<i>hiver</i></li> <li>- <i>mise en hivernement</i> des goélettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chasse occasionnelle</li> <li>- traversée en <i>canot d'hiver</i></li> </ul>
<b>construction maritime</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- petits radoubs</li> <li>- préparation des embarcations</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- extraction du <i>bois croche</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de canots, chaloupes, barges et grosses embarcations</li> <li>- gros radoubs</li> </ul>

PECHE A MARSOUINS

ligne de hte mer

ligne basse mer

1 Pointe de l'Islet

2 Pointe à Antoine

3 Pointe de l'Eglise

4 Ruisseau de la mare

5 Rivière Rouge

6 Petit chenal

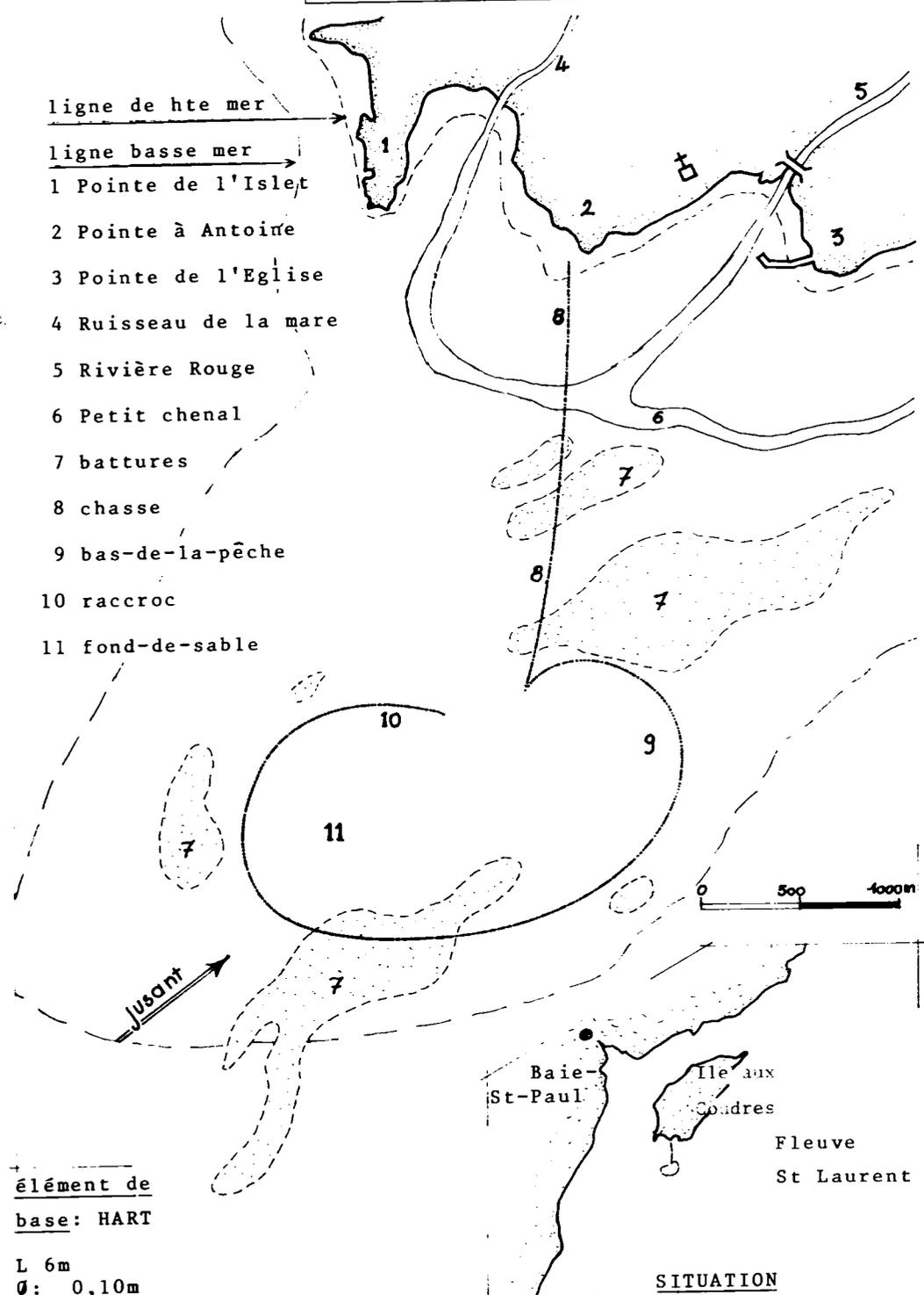
7 battures

8 chasse

9 bas-de-la-pêche

10 raccroc

11 fond-de-sable



élément de  
base: HART

L 6m  
Ø: 0,10m

SITUATION

occasionne en forçant sur les *harts* effraient les *marsouins* qui ne cessent de tourner en décrivant des huites à distance respectable d'un enclos au travers duquel ils pourraient pourtant passer aisément. La mer ne se retire jamais complètement et les *marsouins* restent prisonniers dans une mare d'eau de faible profondeur — le *fond de sable* — où ils s'échouent. Dans les marées de moindre importance, la partie centrale du *haut-de-la-pêche* garde suffisamment d'eau pour que les pêcheurs s'y déplacent en canots; les *marsouins* sont alors *lancés* puis achevés avec un *dard*. Une fois hissés sur la grève, les mammifères sont *dégraissés* au moyen d'un grand rouleau suspendu. Pendant que deux hommes actionnent ce dernier pour enrrouler la peau, un homme sépare la graisse du cuir avec un long couteau. La graisse est fondue pour donner deux qualités d'huile dont une est utilisée pour frire la nourriture.

Selon les chiffres officiels le nombre de captures varie de zéro à 146 par an pour le dernier quart du XIXe siècle. Mais les données relatives à la vente des huiles que le Séminaire retirait de ces rentes insulaires sont confirmées par celles qui concernent le supplément à la dîme payée au curé : le volume des captures de *marsouins* se caractérise par 1) une grande variation annuelle, 2) l'existence de *marées* de plusieurs dizaines de captures et 3) la certitude que le nombre de captures n'a cessé de décroître depuis le XVIIIe siècle.

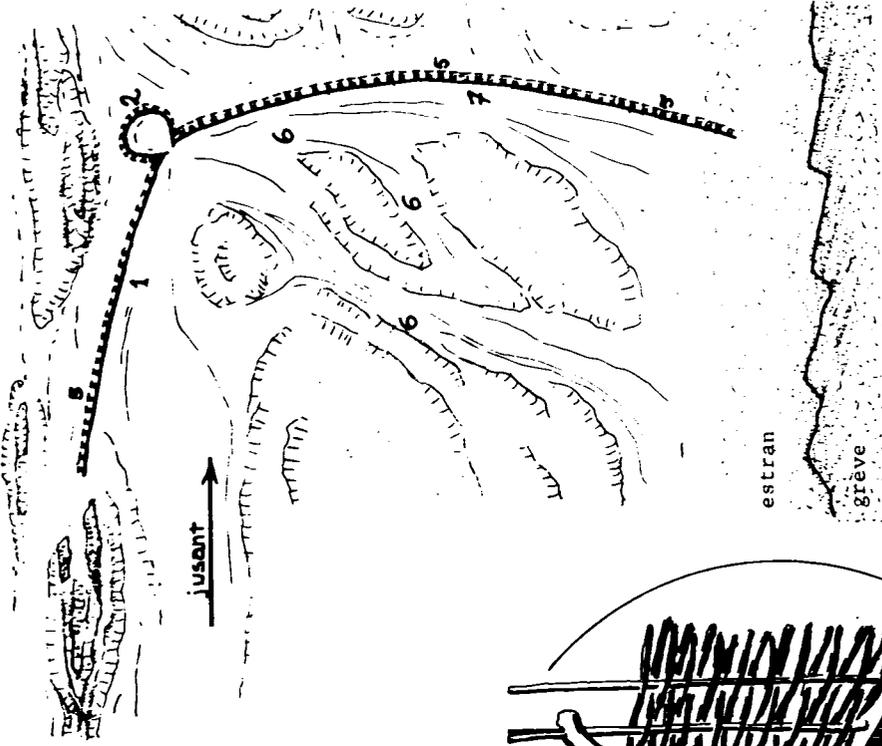
Les *pêches à poissons* sont également tendues au printemps mais sous le contrôle de la famille élargie qui en partage les bénéfices entre tous les groupes domestiques qui la composent. Leur technique est basée aussi sur la différence de niveaux de la mer qui permet de garder le poisson prisonnier dans un parc (voir *figure*).

Les *ailerons* sont assemblés bout à bout jusqu'à former une construction en forme de L dont l'angle est fiché d'un enclos circulaire — le « C » — servant de parc. Le plus long bras du L — la *chasse* — comporte en moyenne une quarantaine d'*ailerons*. L'autre bras, plus court — le *raccroc* — est de longueur variable car les insulaires utilisent, autant que possible, une *chaîne de roches* pour rabattre naturellement le poisson vers le « C ». Au jusant, le poisson est canalisé par les coulées vers ce dernier lieu où, prisonnier d'un courant circulaire, il reste échoué à marée basse. Là encore, le volume des captures est très fluctuant d'une saison et d'une année à l'autre. Au printemps la surproduction permet généralement l'utilisation de poisson comme engrais.

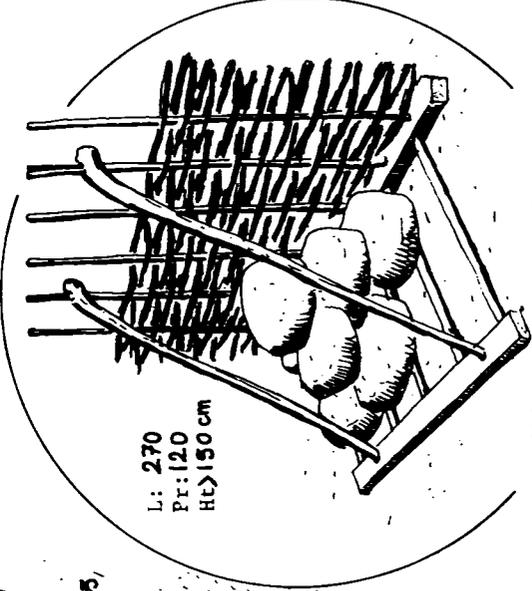
Pour l'installation d'une *pêche à anguilles*, à l'automne, on utilise des *ailerons* identiques à ceux qui servent pour les *pêches à poissons*. Le principe de la *chasse* reste également le même (voir *figure*). La grande différence entre les deux techniques réside dans le fait que la *pêche à anguilles* n'a pas de « C » pour retenir les prises mais dispose de *nasses* de bois placées le long de la *chasse*. Vis-à-vis de chacune d'elles est fixé un petit *raccroc* formé d'un seul *aileron* qui canalise les anguilles vers une sorte de grand

**PECHES A FASCINES**

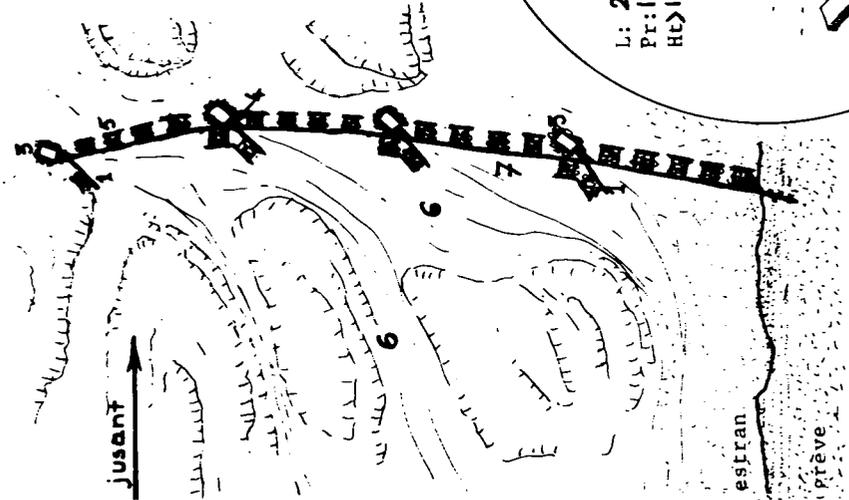
- 1 aile ou raccroc
- 2 "C"
- 3 nasse
- 4 bourroche
- 5 aileron
- 6 coulée
- 7 chasse



**PECHE A POISSONS**



**élément de base: AILERON**



**PECHE A ANGUILES**



entonnoir – la *bourroche* – qui, à son tour, dirige le poisson vers la *nasse* de bois où il reste pris.

Ces techniques de pêche ont connu une stabilité étonnante jusqu'à aujourd'hui. Elles sont encore utilisées selon le même principe mais en raison de l'effet conjugué de la pollution des eaux du haut Saint-Laurent et de l'éclatement des groupes domestiques, le nombre de *pêches* est descendu de 65 vers 1940 à 8 en 1978 dont la *pêche à marsouins*<sup>10</sup>, deux *pêches à poissons* et cinq *pêches à anguilles*.

Stimulée par le développement de l'usage des produits de la mer comme engrais, par le surplus de production de pommes de terre et la nécessité de vendre sur le marché extérieur, la construction maritime va prendre au XIXe siècle un essor considérable. Alors que les insulaires n'utilisent jusque-là que de petites embarcations, la construction locale de goélettes à deux mâts marque le début d'une stratégie nouvelle.

Le groupe qui participe l'automne à l'arrachage du *bois croche* servant à tailler les *courbes* des goélettes, qui *bûche* le bois l'hiver, et travaille l'hiver suivant à la construction proprement dite du bateau – ce groupe est le même que celui qui exploitera la goélette. Construction et exploitation forment une entreprise collective qui a pour cadre la famille élargie même si la propriété du bateau est celle d'une famille nucléaire, de deux collatéraux ou deux alliés. Le charpentier est choisi parmi les consanguins ou dans le groupe des alliés; l'équipage est recruté dans la famille nucléaire ou chez les consanguins.

L'usage des goélettes reste quelque temps limité au seul transport du *butin*. Elles effectuent, printemps et automne, des voyages à Québec surtout pour vendre le surplus de production domestique (*patates*, volailles, moutons, beurre, huile et peaux de *marsouins*, poisson salé et, plus tard, fruits) et pour rapporter à l'île l'approvisionnement nécessaire : sucre, mélasse et, de plus en plus, la farine pour compenser l'abandon progressif (et indispensable) de la culture du blé.

Très vite, certains *habitants* qui savent se faire, à l'occasion, marins pour porter leurs produits à Québec abandonnent le travail de la terre et se spécialisent dans la navigation. En plus des voyages de *butin*, les navigateurs partent commercer toute la belle saison : les *voyages de trade* sont basés sur le principe du troc. Parti de l'île avec quelques marchandises d'échange, le *trader* revient après plusieurs semaines chargé de produits et d'objets les plus divers : du sucre d'érable (très rare à l'île), de l'alcool, du matériel agricole usagé, du *vieux fer* pour forger les outils, etc. L'argent n'intervient qu'au début (parfois) et à la fin du voyage : ce qui n'est pas vendu à l'île le

---

<sup>10</sup> La *pêche à marsouins* n'a été tendue depuis 1930 que pour les besoins d'un film (1962-66) et grâce à un programme gouvernemental d'action contre le chômage (1978).

sera à Québec. Certains navigateurs plus intrépides se spécialisent dans un commerce aussi dangereux que lucratif : la contrebande d'alcool acheté aux Îles St-Pierre-et-Miquelon.

Même si la navigation est restée artisanale et familiale jusqu'à la moitié du XXe siècle, elle constitue, de façon évidente, la stratégie d'adaptation la plus dynamique que les insulaires aient élaborée. Perpétuel objet d'emprunt et d'évolution techniques, la construction maritime a produit des outils de mieux en mieux adaptés aux nécessités des insulaires. Les types d'embarcation se multiplient et se spécialisent : petit canot d'agrément; canot et *barges* à voiles pour recueillir le *bois flotté* qui dérive tous les printemps sur le fleuve, *chaloupes* à voiles pour les petits voyages et des types de mieux en mieux conçus de *canots d'hiver* qui permettent, dès la fin du XVIIIe siècle, de gagner la côte nord à travers (ou sur) les glaces hivernales.

Vers 1930, les insulaires adaptent leurs bateaux au besoin d'un nouveau transport, celui de bois de pulpe ou *pitoune* utilisé par les *moulins à papier*. La nécessité de *charger à l'échouage* développe chez les charpentiers de l'île une nouvelle technique : remplacer la quille par un fond plat. De plus, l'arrivée des moteurs donne aux navigateurs une grande autonomie et l'espoir d'une meilleure rentabilité.

La période qui s'étend du XIXe à la première moitié du XXe siècle est donc marquée par un processus d'adaptation basé sur la généralisation des stratégies. Mais ce processus se développe au détriment d'une partie considérable des insulaires qui doivent soit émigrer définitivement soit se marginaliser en vendant leur temps de travail dans divers secteurs de l'économie insulaire (*journaliers*) ou en pratiquant l'émigration saisonnière.

## ☐ Vers un nouveau processus d'adaptation ?

De 1910 à 1950, la population de l'île passe de 1000 à 1650 habitants. Pour répondre à cette croissance démographique les insulaires développent une stratégie nouvelle : l'émigration temporaire. Plus d'une centaine d'hommes partent chaque année vers la ville de Montréal, travaillent durant toute la belle saison principalement comme débardeurs et reviennent *hiverner* à l'île. Des dizaines d'autres – surtout des jeunes – trouvent des emplois saisonniers dans la région de Québec. Privée de sa main-d'œuvre familiale, l'exploitation des écosystèmes commence à marquer un net fléchissement, la production se spécialise : la culture des *patates* à laquelle se joint la fruiticulture se développe au détriment des autres cultigènes indispensables à la consommation locale; faute de bras disponibles au sein de la famille élargie, la rationalisation de l'exploitation des écosystèmes insulaires n'est plus possible. Le volume des importations ne cesse de croître grâce à l'argent rapporté par les émigrants saisonniers. À l'automne, les goélettes et les bateaux à fond plat transportent en moyenne, pour chaque cultivateur,

deux tonnes de nourriture animale (balle, son, foin, *moulées*). Les quelques habitants qui basent encore leur économie sur leurs exportations sont découragés par la fluctuation des prix de marché. Les petits producteurs se prolétarisent et grossissent les rangs déjà serrés des *journaliers* et des émigrants saisonniers.

Parallèlement, l'inconstance de l'industrie du papier et les aléas d'un transport pour lequel les navigateurs n'ont aucune autorité font périr définitivement le cabotage des bateaux de bois. Devenue entièrement tributaire de l'économie nationale, l'île aux Coudres amorce vers 1960 ce qui pourrait être un nouveau processus d'adaptation en exploitant une industrie nouvelle et lucrative : le tourisme.

L'image encore séduisante et fort bien entretenue par les médias d'information d'une île isolée durant l'hiver par les glaces, d'un milieu préservé de la « civilisation » où le parler est encore celui d'antan, la production artisanale traditionnelle et les manières de vivre celles des ancêtres (toutes choses qui attirent aussi un ethnologue) – cette image se vend bien mais correspond au glissement d'une identité que les insulaires n'ont pu préserver.

La majorité des activités économiques sont dirigées aujourd'hui vers l'exploitation touristique et les prestations sociales de tout ordre (subventions de l'un ou l'autre des gouvernements, assurance-chômage, etc.) ne sont pas compensées par un dynamisme culturel suffisant qui permettrait la reprise d'une économie locale dont le potentiel productif est encore pourtant très riche. Cette évolution a altéré profondément le rapport significatif que les insulaires entretenaient avec l'environnement. Ce rapport était significatif en cela qu'il était marqué par un ajustement continu de la structure sociale à l'exploitation des écosystèmes locaux et que cet ajustement pouvait s'analyser en termes écologiques. S'il y a divorce, il est d'abord conceptuel puisque la notion de processus d'adaptation se trouve vidée de son contenu écologique par l'impact de la société globale qui, de variable extérieure est devenue déterminante.

Nous sommes tentés de penser aussi qu'un divorce s'établit de fait entre une communauté qui maîtrise la connaissance du bois, de la terre et de la mer et une autre qui négocie une identité altérée et y compromet graduellement sa capacité de reproduction culturelle.

## BIBLIOGRAPHIE

- AAQ      Archives de l'Archevêché de Québec, Sillery.  
ANQ      Archives Nationales du Québec, Québec.

- ASQ       Archives du Séminaire de Québec, Québec.
- RAPQ       Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec.
- BENNETT J.W.  
1969       *Northern Plainsmen : Adaptive Strategy and Agrarian Life*. Chicago: Aldine-Alherton, 352 p.
- BRUNEL P.  
1970       « Les grandes divisions du St-Laurent », *Revue de Géographie de Montréal*, vol. 24, 3: 291-294.
- CHAREST P.  
1973       « Écologie culturelle de la Côte-Nord du Golfe St-Laurent », in M.A. Tremblay et G. Gold (éds.), *Communautés et culture. Éléments pour une ethnologie du Canada français*. Toronto: Holt, Rinehart & Winston, 29-80.  
1975       « Stratégies d'adaptation généralisées et écosystèmes spécialisés : le cas de la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent (Province de Québec, Canada) », dactylographié; communication présentée à l'*International Meeting of Human Ecology*, Vienne.
- DAJOZ R.  
1971       *Précis d'écologie*. Paris: Dunod, (2e éd.).
- GODELIER M.  
1974       « Considérations théoriques et critiques sur le problème des rapports entre l'homme et son environnement », *Informations sur les sciences sociales*, vol. 13, no 6: 31-60.
- HARRIS D.R.  
1969       « Agricultural Systems, Ecosystems and the Origins of Agriculture », in P.J. Ucko et G.W. Dimblery (éds), *The Domestication and Exploitation of Plants and Animals*, London: Duckworth, 3-15.
- MAILLOUX A.  
1870       « Promenade autour de l'Île aux Coudres », *La Gazette des Campagnes*, Ste-Anne de la Pocatière, Proulx, 68 p.
- McC. NETTING R.  
1965       « A trial Model for Cultural Ecology », *Anthropological Quarterly*, vol. 38, 3: 81-96.